



Message à la Présidence suédoise de l'Union européenne

Questions clés pour les pouvoirs locaux et régionaux

Le Conseil des Communes et Régions d'Europe est l'organisation européenne chapeautant les pouvoirs locaux et régionaux fédérés au travers de ses 52 associations membres dans 38 pays. L'Association suédoise des Pouvoirs locaux et des Régions (SALAR) représente les pouvoirs locaux et régionaux au sein de notre organisation. Le Président du SALAR, M. Anders Knape, est également le Premier Vice-Président du CCRE. Nous souhaiterions inviter le gouvernement suédois à prendre en considération les points suivants lors de la mise en oeuvre du programme de la Présidence.

1. REPONDRE A LA CRISE ECONOMIQUE : ECONOMIE ET EMPLOI

La grave crise économique à laquelle l'Europe est confrontée a également un impact très important sur les niveaux infranationaux : les finances des pouvoirs locaux et régionaux sont soumises à une pression croissante et ceux-ci reçoivent en même temps davantage de demandes de services et de soutien de la part de leurs citoyens, lesquels sont les premières victimes de la crise.

Même si des mesures essentielles ont été prises aux niveaux international et européen en vue de stabiliser le système financier et de favoriser la relance économique, la contribution potentielle des pouvoirs locaux et régionaux à la lutte contre la crise économique n'a pas encore été totalement comprise ou utilisée ni par l'Union européenne, ni par la plupart des Etats membres. Les collectivités locales et régionales sont responsables, par exemple, d'environ deux tiers des dépenses publiques d'investissement, mais le Plan européen de relance économique ne semble pas en tenir compte.

Nous avons par conséquent avancé le concept d'un « **New deal local et régional** » qui tiendrait compte de l'expérience des collectivités locales et régionales et utiliserait leur capacité à apporter une réponse rapide d'une façon plus cohérente et intégrée. Ceci peut s'appliquer non seulement à de futurs paquets d'incitants économiques, si ceux-ci devaient s'avérer nécessaires, mais également à de grands programmes de dépenses d'investissement destinés à répondre à de nouvelles priorités, telles que les mesures énergétiques. Nous estimons également qu'il faudrait tirer parti de la crise actuelle pour parvenir un meilleur équilibre entre les politiques économiques, environnementales et sociales.

Nous partageons également le point de vue que l'Union européenne doit – tout en cherchant à atténuer l'impact immédiat de la crise économique – relever les défis majeurs de la décennie à venir, et notamment la nécessité de renforcer la compétitivité européenne et de répondre au changement démographique. Tant en leur qualité d'employeurs (comme secteur, l'un des plus grands d'Europe) que de décideurs

politiques et d'acteurs, les pouvoirs locaux et régionaux jouent un rôle essentiel en faveur de la croissance durable et de l'emploi, et contribueront sans aucun doute à la nouvelle stratégie post-Lisbonne. Nous sommes d'accord avec la nécessité d'aborder la problématique de l'égalité entre les femmes et les hommes comme un facteur clé de la croissance économique et partageons également l'accent mis par la Présidence sur l'importance de l'éducation et de la formation, et sur la nécessité de faire davantage pour les jeunes. Les pouvoirs locaux et régionaux jouent souvent un rôle de premier plan dans ces domaines.

2. LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

Les pouvoirs locaux et régionaux ont été en première ligne sur la question du changement climatique et constituent un lien essentiel entre les engagements internationaux, européens et nationaux et les actions au niveau local. Ils se trouvent particulièrement bien placés pour agir à la fois sur l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à ce phénomène.

Nous espérons et prévoyons que la Conférence intergouvernementale de Copenhague en décembre débouchera sur un accord contraignant, qui comprendra des objectifs ambitieux et des engagements pour tous les Etats à prendre des mesures visant à réduire l'ampleur du réchauffement planétaire et du changement climatique à venir. Nous voulons en particulier que ce nouvel accord international post-Kyoto reconnaisse le rôle des pouvoirs locaux et régionaux en tant que partenaires clés dans la lutte contre le changement climatique, et invitons la Présidence suédoise à mobiliser les membres de l'Union européenne dans ce sens.

Les pouvoirs locaux et régionaux ont également un rôle essentiel à jouer dans le domaine de l'énergie. Nous réaffirmons notre engagement à contribuer à la réalisation des objectifs climatiques et énergétiques de l'UE, et soutenons des initiatives telles que la Convention des Maires, laquelle vise à dépasser ces objectifs. Nous soutenons de même l'initiative de la Présidence suédoise qui consiste à encourager une discussion sur le leadership politique de l'UE pour promouvoir la transition vers une économie éco-performante et souhaiterions souligner l'importance d'impliquer activement l'ensemble des parties prenantes – et notamment les pouvoirs locaux et régionaux, le secteur privé et les populations locales.

3. JUSTICE ET AFFAIRES INTERIEURES

Nous partageons l'accent mis par la Présidence sur l'importance de la liberté de circulation dans le cadre d'une véritable Europe des Citoyens ; cette liberté permet en effet à nos citoyens de vivre et d'expérimenter les avantages de l'Union européenne. Cependant, la notion de citoyenneté européenne va bien au-delà – il ne faudrait pas oublier que d'autres initiatives, telles que les jumelages de villes et d'autres échanges, sont également d'une grande importance pour permettre à l'ensemble des citoyens européens de se rencontrer et de mieux se comprendre les uns les autres.

Une immigration accrue au cours de ces dernières décennies a amené des changements au profil démographique, social et ethnique de nos villes et communes ; ce processus peut apporter de nombreux avantages, mais peut également nous poser des défis, notamment pour parvenir à une intégration réussie. Nous soutenons par conséquent toutes les politiques efficaces, à tous les niveaux, qui se rapportent à la migration ; ces politiques doivent également cibler l'immigration illégale, qui peut entraîner des conséquences sociales négatives. Ici aussi, nous voyons dans ces domaines la nécessité d'un véritable partenariat entre tous les niveaux de gouvernement si nous voulons régler ces questions.

4. LA STRATEGIE POUR LA MER BALTIQUE DE L'UE

La Présidence suédoise accorde une attention particulière à la stratégie européenne pour la mer baltique, et souligne son importance potentielle pour une coopération macro-régionale européenne accrue. Cette stratégie est une nouvelle approche dans la politique territoriale de l'UE, examinant des domaines fonctionnels dans un cadre plus large et transfrontalier, traversant les secteurs et prenant pour point de départ le potentiel de développement de la zone en question. Nous soutenons cette nouvelle approche et sommes intéressés de voir son développement futur, et nous suivrons sa mise en oeuvre dans les années à venir. Nous sommes convaincus que les pouvoirs locaux et régionaux peuvent et doivent jouer un rôle essentiel pour mener à bien cette stratégie.

5. L'UE, SON VOISINAGE ET LE MONDE

Il est de notre intérêt à tous que l'Union européenne entretienne une bonne relation de partenariat avec l'ensemble de ses pays voisins. Nous estimons que les pouvoirs locaux et régionaux en Europe peuvent et doivent jouer un rôle plus important dans la politique européenne de voisinage, notamment à travers les jumelages, les partenariats et les activités conjointes.

En coopération avec notre organisation mondiale Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU), nous essayons de développer des relations plus étroites avec les collectivités locales et régionales des rives orientales et méridionales de la Méditerranée, et au-delà.

Concernant le processus d'élargissement continu, nous souhaitons souligner que nous nous sommes impliqués par le passé à aider les collectivités locales et régionales à se préparer à l'adhésion future à l'UE et nous continuons à le faire en coopération avec les associations des pays des Balkans occidentaux.

Nous sommes fermement engagés à renforcer le rôle des pouvoirs locaux dans la coopération internationale au développement et nous réjouissons que la Commission européenne et le Parlement aient reconnu ce rôle important, et notamment à travers la création d'un programme spécifique, à savoir « acteurs non étatiques et autorités locales ». Le CCRE a créé une Plate-forme européenne à l'attention des collectivités locales et régionales dans le domaine de la coopération au développement, qui rassemble un large éventail d'acteurs locaux et régionaux, en vue de renforcer notre collaboration avec les institutions européennes et l'efficacité de notre contribution.

Les collectivités locales ont un rôle important à jouer, sous forme de partenariat, pour aider à mettre en oeuvre les objectifs du millénaire pour le développement, pour renforcer l'efficacité des processus de décentralisation et de démocratisation, et, plus généralement, pour soutenir le développement économique et institutionnel local dans les pays à faible revenu. Nous soutenons également la proposition visant à renforcer le soutien à la construction de la démocratie, qui, selon nous, doit se focaliser tant sur le niveau local que le niveau national.

Enfin, nous nous félicitons de la reconnaissance de l'importance de mettre l'accent sur le rôle des villes dans le développement durable mondial ; la coopération entre les villes et pouvoirs locaux européens avec leurs homologues dans d'autres parties du monde peut jouer un rôle positif dans la promotion du développement urbain.

6. UN NOUVEAU PARLEMENT, UNE NOUVELLE COMMISSION ET LE TRAITE DE LISBONNE

Avec un nouveau Parlement européen et une nouvelle Commission, et la perspective de l'entrée en vigueur du Traité de Lisbonne, l'environnement de travail sera différent pour l'UE à l'automne. Parmi les changements apportés par le Traité de Lisbonne, plusieurs ont une incidence sur le rôle des pouvoirs locaux et régionaux et revêtent une importance particulière pour nous. Les pouvoirs locaux et régionaux entendent que les

institutions européennes respectent pleinement les éléments pertinents du Traité de Lisbonne lors de la préparation des nouvelles propositions de politique ou de législation.

Nous espérons que la reconnaissance explicite de l'autonomie locale et régionale et l'extension du principe de subsidiarité aux pouvoirs locaux et régionaux montreront leurs effets au moment de l'élaboration et de la prise de décision. Un engagement précoce et constant des acteurs concernés et de leurs organisations représentatives peut aider à obtenir de bons résultats et à améliorer l'acceptation au niveau local et régional.

En outre, nous appelons à une interprétation positive du protocole n°26 du Traité sur les services d'intérêt général, qui souligne le rôle essentiel et la grande marge de manœuvre des autorités nationales, régionales et locales dans la fourniture, la mise en service et l'organisation des services d'intérêt économique général d'une manière qui réponde autant que possible aux besoins des utilisateurs. Cette grande marge de manœuvre n'a pas toujours été respectée ces dernières années.

7. QUESTIONS HORIZONTALES POUR UNE MEILLEURE UNION EUROPEENNE : BIEN DEPENSER

Le débat sur l'avenir du budget de l'Union européenne débutera à l'automne avec le rapport de la Commission sur l'examen budgétaire. En parallèle et en relation étroite avec le budget, le débat sur l'avenir de la politique européenne de cohésion entrera dans une phase décisive, étant donné que la Commission européenne présentera également des propositions préliminaires.

Nous réaffirmons notre engagement en faveur d'une politique européenne de cohésion ambitieuse, dotée des moyens adéquats, adaptée aux nouveaux défis auxquels est confrontée l'Europe. Une telle politique – tout en continuant à accorder un soutien particulier aux régions en retard de développement – devrait être ouverte à l'ensemble des régions et collectivités locales d'Europe, contribuant à encourager leur développement durable et à exploiter leur potentiel économique et social. Nous soulignons que le Traité de Lisbonne donne une nouvelle importance à la notion et à l'objectif de cohésion territoriale, et sommes convaincus qu'une politique et un cadre de financement à l'échelon européen sont essentiels. La politique de cohésion est également une excellente façon de montrer le rôle positif de l'UE sur nos vies à tous.

Nous considérons cependant que les règles sur le financement de la cohésion doivent être moins contraignantes et davantage cohérentes avec les stratégies de développement régional et local. Nous préconisons l'application du principe de partenariat et l'implication des collectivités locales et régionales à tous les stades du processus.
